

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE –  
LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 28 JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel ROUHET

Date de convocation du Conseil communautaire : 21 juin 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
  - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN,
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY, Philippe MARQUIS-MARCELLIN
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Mercédès BAILLET, Michel ROUHET, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annie BEZAC, Josette JEGOU
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Martine VALLIER, Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-28.06-23 ETAT DES LIEUX DE LA VOIRIE REVÊTUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – Validation du périmètre -  
Décision**

Par délibération 2011 28-04/24 du 28 avril 2011, la Communauté de Commune a initié une étude de diagnostic sur l'ensemble des voies communales.

Cette étude se déroule en 2 phases :

Pour rappel :

1<sup>ère</sup> phase

Après une visite avec les élus en charge de la voirie par commune, il faudra effectuer un relevé de l'état des voies, de manière à disposer d'un état des lieux de leur niveau de dégradation. Ces dégradations seront classées en 3 ou 4 niveaux distincts. Ce dossier sera présenté par le bureau d'étude au bureau étendu au groupe de travail voirie. Chaque commune validera alors ce dossier de diagnostic.

2<sup>e</sup> phase

Le bureau d'étude proposera un classement de la voirie suivant 3 catégories, qui prendra en compte le trafic pressenti et le niveau de service attendu sur le réseau. Ensuite, des estimations financières concernant la requalification des voies seront réalisées puis présentées au groupe de travail. Elles reprendront :

- le type de travaux le mieux adapté économiquement (renforcement, réhabilitation) pour que les voies soient compatibles avec leur affectation catégorielle.



- le dimensionnement des structures de chaussée par rapport au trafic pressenti.
- les travaux d'aménagements secondaires des voies (entrées charretières, accès bessaniers, parkings, aménagements hydrauliques etc.)
- la définition d'un cahier des charges type pour la réalisation des travaux.
- le chiffrage du programme de réhabilitation des voies comprenant des variantes techniques

A l'issue de ces 2 phases, une restitution sera faite au Conseil Communautaire.

Nous sommes aujourd'hui dans la première phase et il est nécessaire de fixer le périmètre exact de l'étude en cours. La carte qui vous est présentée définit les voies qui feront partie du diagnostic. Elle servira de base à la classification des voies et à l'estimation financière des travaux à réaliser. Chaque Commune peut encore apporter des modifications, à l'intérieur du périmètre retenu, avant le début de la 2<sup>ème</sup> phase.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► valide le périmètre de l'étude et les voies concernées, sous réserve que les modifications apportées correspondent aux demandes des communes. Dans le cas contraire et pour le 13 juillet au plus tard, les communes notifieront leurs observations.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 3 juillet 2012

**Le Président**

**Gérard DUBOIS**





**Acte à classer**

DL2012-2806-23

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2012-07-05T16-34-58.00 ( MI54017219 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120628-DL2012-2806-23-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Etat des lieux de la voirie revêtue sur le territoire de la Communauté de Communes - Validation du périmètre

Date de décision : 28/06/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

Acte : 23.PDF

Préparé Le 05/07/12 à 16:34  
Transmis Le 05/07/12 à 16:34  
Accusé de réception Le 05/07/12 à 16:40

Par PERIER Jean-Marc  
Par PERIER Jean-Marc